



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 19 juin 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO du marché 233001COL – fourniture de conteneurs pour les déchets ménagers, le tri sélectif et les bio-déchets

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 19 juin à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 13 juin 2023.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle ;

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
GIAMARCHI Marie-Dominique à LOMBARDO Florence
MASSONI Jean-Joseph à ROMITI Gérard
MONDOLONI Jean-Martin à SALGE Héléne
PADOVANI Jean-Jacques à LORENZI Thérèse
PELLEGGRI Leslie à SAVELLI Pierre
PERFETTINI Martine à LEONARDI Jean-Charles
POLIFRONI Bruno à PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana à LACAVE Mattea
ROSSI Michel à SAVELLI Jean-Michel
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :

COLOMBANI Carulina, LINALE Serge, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean.

QUORUM : 21

Mme LOMBARDO Florence est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution du marché 233001col – fourniture de conteneurs pour les déchets ménagers, le tri sélectif et les bio-déchets

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la Communauté d'Agglomération de Bastia, compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, de s'équiper de conteneurs pour les déchets ménagers, le tri sélectif et les bio-déchets ;

Vu la consultation lancée le 27 février 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 9 juin 2023 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 12 juin 2023 ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

La procédure d'appel d'offres ouvert lancé pour l'attribution du marché 23001COL – fourniture de conteneurs pour les déchets ménagers, le tri sélectif et les bio-déchets ;

PREND ACTE (A l'unanimité)

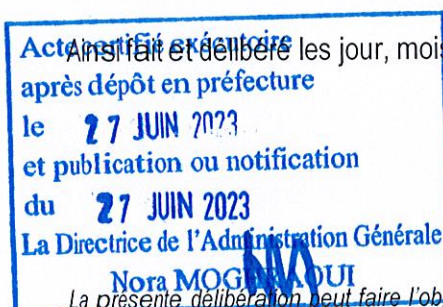
De la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois, le marché relatif à la fourniture de conteneurs pour les déchets ménagers, le tri sélectif et les bio-déchets à la société SOFICA (Corse Collectivités) sise à 20250 Corte (SIRET 850 871 450 00019), pour un montant minimum de 20 000€ et un montant maximum de 250 000€ pour une période initiale de 12 mois renouvelable 3 fois pour la même durée et les mêmes montants ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Annexe de la Collecte, chapitre 21-2158 ;



LE PRÉSIDENT
Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr